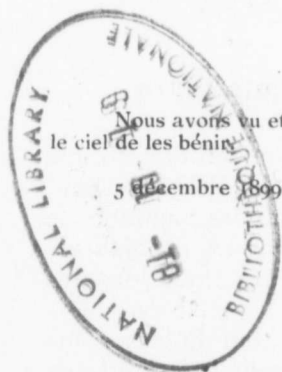


Avantages particuliers pour certains dons, fondations ou dépôts à fonds perdus

Dons	Fondations	Dépôts à fonds perdus	Payées par la communauté sur avis du décès
\$ 100.00	\$ 500.00	\$ 500.00	5 messes basses
500.00	1,000.00	1,000.00	10 " "
1,000.00	1,500.00	1,500.00	20 " "
2,000.00	2,000.00	2,000.00	25 " "

Outre ces 25 messes basses, un bienfaiteur, qui fait un don, ou une fondation, ou un dépôt de \$2,000.00, a droit à un service funèbre chanté dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, le plus tôt possible après son décès.



Nous avons vu et approuvé les règlements ci-dessus, et Nous prions le ciel de les bénir.

† L.-Z., Ev. de S. Hyacinthe.